

**Le Conseil Municipal de Saint-Sylvestre-Pragoulin s'est réuni en session ordinaire à la mairie salle Jean-Claude GEORGES le 23 juillet 2015 à 19 heures.**

**PRÉSENTS : JOURDAN C, FINCK M, POTIGNAT J, BLANCHER P, BRESSON A, MANILLERE B, BECOUSE G, GUY C, DUBESSET C, MARTIN P, MOREAU C.**

**PROCURATIONS : M. COURTADON a donné procuration à M. MANILLERE, M. LAPLACE à Mme JOURDAN.**

**EXCUSÉE : LORIEUX D.**

**ABSENT : NAGY H.**

#### **ADAP (Agenda d'accessibilité programmée)**

Madame le Maire présente au Conseil Municipal la synthèse du projet d'ADAP (dossier qu'elle a élaboré en collaboration avec les secrétaires de mairie).

L'ADAP prend en compte les bâtiments recevant du public et classés en ERP (Etablissement Recevant du Public).

Les bâtiments concernés sont les suivants : auberge, école maternelle, église, école primaire, mairie, maison du peuple, salle polyvalente, stade.

Les travaux imposés par la réglementation sont programmés sur une période allant de 2015 à 2020, comme la loi le prévoit.

Afin de pouvoir transmettre le dossier en Préfecture, le Conseil Municipal doit valider le projet et autoriser Madame le Maire à le déposer.

POUR : 11 (dont 2 procurations)                      CONTRE : 2                      ABSTENTION : 0

#### **ADHESION DE NOUVEAUX MEMBRES A L'EPF-SMAF**

Les communes de :

- **COUTANSOUZE** (Allier), par délibération du 16 janvier 2015,
- **MONTMARSAULT** (Allier), par délibération du 24 mars 2015,
- **CRAPONNE SUR ARZON** (Haute-Loire), par délibération du 14 avril 2015,
- **MASSIAC** (Cantal), par délibération du 18 mai 2015,
- **SAINT ETIENNE DE MAURS** (Cantal), par délibération du 28 mai 2015,

Les Communautés de Communes du :

- **PAYS DE SALERS** (Cantal), composée des communes de Ally, Angalards de Salers, Barriac-les-Bosquets, Besse, Brageac, Chausseac, Escorailles, Fontanges, Freix-Angalards, Gircols, le Falgoux, le Fau, le Vaulmier, Pleaux, Salers, Saint Bonnet de Salers, Saint Cernin, Saint Chamant, Saint Cirgues de Malbert, Saint Illide, Saint Martin Cantales, Saint Martin Valmeroux, Saint Paul de Salers, Saint Projet de Salers, Saint Vincent de Salers, Sainte Eutalie, Tournemire, par délibération en date du 15 décembre 2014,
- **PAYS DE MAURIAC** (Cantal) composée des communes de Arches, Auzers, Chalvignac, Drugeac, Jaleyrac, le Vigean, Mauriac, Meallet, Moussages, Salins, Sourniac, par délibération du 23 mars 2015,

Les syndicats :

- **intercommunal d'adduction d'eau de la région de Mauriac** (Cantal), composé des communes d'Angalards de Salers, Arches, Jaleyrac, le Vigean, Mauriac, Salins et Sourniac, par délibération du 24 avril 2015,
- **des eaux de Drugeac-Saint Bonnet de Salers** (Cantal), composé de ces deux communes, par délibération du 29 avril 2015,

Ont demandé leur adhésion à l'EPF-Smaf Auvergne. Le Conseil Municipal doit se prononcer sur ces demandes d'adhésion.

POUR : 13 (dont 2 procurations)                      CONTRE : 0                      ABSTENTION : 0

#### **MODIFICATION N° 7 DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES COTEAUX DE RANDAN**

Lors de la précédente réunion, le Conseil Municipal a donné un avis favorable à la mise en place du PLUI.

La délibération de la Communauté de Communes prise le 15 juin relative au changement de statut a été déposée en Sous-Préfecture le 25 juin et notifiée à la mairie le 30 juin.

La délibération de la commune ne pouvant être antérieure à la date exécutoire de la délibération de la Communauté de Communes, elle n'a pas été transmise à la Sous-Préfecture.

Il convient de prendre une délibération rattachée à la présente séance.

Madame le Maire récapitule les modifications apportées au statut :

- prise de la compétence « aménagement de l'espace communautaire » : plans locaux d'urbanisme, documents d'urbanisme en tenant lieu et cartes communales,
- actualisation de la compétence « action sociale d'intérêt communautaire » : mise en place d'actions de loisirs pour les enfants et les jeunes, pendant les vacances scolaires au cours de l'année, à l'exclusion des accueils de loisirs et des garderies quelles que soient leur forme,
- prise de compétence « politique culturelle et sportive » : soutien aux publications et travaux de recherche concourant à la valorisation du territoire et de son patrimoine, dans toutes ses spécificités (culturelles, historiques, géographiques, traditions, pratiques sociales et événements festifs, etc.)

Le Conseil Municipal doit se prononcer sur ces modifications.

POUR : 13 (dont 2 procurations)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

#### **TOUR DES COMMISSIONS**

- Dans le cadre du programme COCON, Monsieur BECOUSE indique que les travaux d'isolation des combles de l'école maternelle doivent débuter le 24 août prochain.

- Monsieur POTIGNAT fait remonter au Conseil Municipal une demande de matériel formulée par l'employée de la cantine. Monsieur POTIGNAT et Madame BRESSON se chargent de demander des devis.

Il précise que les travaux au logement du 12 rue de la Croix (fenêtres, volets roulants, porte) sont programmés pour la première quinzaine d'octobre.

- Dans le cadre de la mise en demeure adressée à un propriétaire pour l'entretien de ses parcelles situées à l'intérieur d'une zone d'habitation, Monsieur BLANCHER a pris contact avec deux entreprises pour la réalisation des travaux. La première ne peut intervenir qu'en septembre. Le devis de la deuxième est en attente.

Il est demandé par le conseil qu'un courrier soit adressé au propriétaire du terrain situé derrière l'auberge et l'école maternelle (terrain pas entretenu).

- Madame JOURDAN informe que les employés communaux ont terminé le curage de la partie bétonnée du Germinel.

- Monsieur MARTIN annonce que le dispositif d'alarme a été installé dans les ateliers municipaux.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 33.**